

Et vous trouvez ça drone ?

Par **Emillac**, le **03/10/2015** à **20:15**

Bonsoir,

Au fait, un drone passe au-dessus de mon jardin. Ai-je le droit de tirer dessus au fusil de chasse ?

(en période d'ouverture de la chasse, bien sûr !!!)

[smile4]

Par **gregor2**, le **05/10/2015** à **00:23**

Bien sûr tout comme on peut abattre les hélicoptères et les avions qui volent au dessus de chez nous sans nous demander avant :p

Par **Emillac**, le **05/10/2015** à **00:52**

Bonsoir,

Ben je tire déjà sur les ULM et les "Alouettes", j'ai pas le droit ? Ah, ben zut alors !

Mais alors, comment on fait la distinction entre les ULM et les corbeaux ???

[smile3]

Par **Yn**, le **05/10/2015** à **11:17**

[citation]Au fait, un drone passe au-dessus de mon jardin. Ai-je le droit de tirer dessus au fusil de chasse ? [/citation]

En théorie, on est propriétaire du dessous et du dessus de son terrain, on est libre de faire ce que l'on veut, [s]dans la limite des règles du droit public[/s]. Cela explique que les avions, les hélicoptères, etc. puissent survoler nos maisons. A vérifier si les drones entrent dans ces catégories (spontanément, je ne pense pas).

Pour tirer dessus, même logique : titulaire d'un permis de chasse et bien distinguer selon la zone géographique (terrain de chasse, ou pas).

Donc, tirer au fusil sur les drones... probablement non ; mais les endommager s'ils survolent

une habitation... peut-être.

Par **Emillac**, le **05/10/2015** à **11:42**

Bonjour,
Permis de chasse aux drones, ça existe ?
Satanées bestioles, je les aurai (scrogneugneu !)

[citation]*mais les endommager s'ils survolent une habitation.*[/citation]
Sachant qu'il peut voler à 10 ou 20 mètres d'altitude et que, très probablement, il me filme...

Question amusante : par précaution, j'attends que le drone commence à s'éloigner pour éviter d'être filmé et je tire dessus à la Kalachnikov. Le drone tombe dans mon jardin (pour simplifier). Je le récupère et le planque dans ma cabane à outils. Que va-t-il se passer ?
[smile17]